

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 16	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 5
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 14 juin 2022

Vote(s) pour : 41
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 juin 2022,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-06-20-BD-48 :

Soutien au remplacement de la statue ' La Lorraine qui pleure ' à Noisseville.

Rapporteur : Monsieur Pascal HUBER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
Vu le budget Primitif 2022,
VU la demande de subvention du Souvenir Français,
CONSIDERANT le caractère singulier et emblématique du Monument aux morts de Noisseville et de sa « Lorraine qui pleure »,
CONSIDERANT le rôle de la "Lorraine qui pleure" dans le tourisme de mémoire sur le territoire métropolitain,

DECIDE d'allouer 10 000 € de subvention au Souvenir Français au titre de la promotion du tourisme pour le remplacement de la statue « La Lorraine qui pleure » sur le Monument aux morts de Noisseville.

Pour extrait conforme
Metz, le 21 juin 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20220620-2022-06-DB48-DE

Numéro de l'acte : 2022-06-DB48
Date de décision : lundi 20 juin 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Soutien au remplacement de la statue ' La Lorraine qui pleure ' à Noisseville
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/06/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220620-2022-06-DB48-DE
Document principal : 99_DE-48.pdf

Historique :

22/06/22 10:06	En cours de création	
22/06/22 10:08	En préparation	Catherine DELLES
23/06/22 14:35	Reçu	Catherine DELLES
23/06/22 14:36	En cours de transmission	
23/06/22 14:39	Transmis en Préfecture	
23/06/22 14:43	Accusé de réception reçu	